

Produit

FLUXO R175

Version 2

Date

01/05/2015

Page

1/6

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de Produit

Nom Commercial : FLUXO R175

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Révélateur Blanc pour contrôle par ressuage

Restriction d'Emploi : Aucun(e) à notre connaissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

SOFRANEL Tél : +33 (0)1 39 13 82 36

59 Rue Parmentier Fax : +33 (0)1 39 13 19 42

78500 Sartrouville e-mail : infosof@sofranel.com www.sofranel.com

1.4 Numéro d'appel d'Urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (CE 1272/2008)

Liquides Inflammables, Catégorie 1

Irritation oculaire, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
- exposition unique, Catégorie 3

H225 : Liquides et Vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Pictogrammes de Danger



Mention d'Avertissement

DANGER

Mentions de Danger

H225 : Liquides et Vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de Prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Eliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres Dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité.

Produit **FLUXO R175**

Version 2

Date **01/05/2015**

Page **2/6**

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non Applicable

3.2 Mélanges

Composants	N° CAS N° CE N° Enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Concentration (%)
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25-	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	75 à 100 %

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseil général : Assurer la protection personnelle / S'éloigner de la zone dangereuse
Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin
- En cas d'ingestion : NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT - se rincer la bouche à l'eau
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
- En cas de projection dans les yeux : Doucher immédiatement et abondamment à l'eau
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
- En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement l'épiderme au savon doux et à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés.
- En cas d'inhalation : Soustraire immédiatement le sujet de cette exposition - l'amener à l'air libre
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

- Symptômes : Peut provoquer somnolence et vertiges
- Risques : Effets Irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'Extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO₂, Poudre sèche
- Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau

5.2 Dangers Particuliers résultant de la substance ou du mélange

- : Peut dégager des gaz toxiques en cas d'incendie (CO₂ – Monoxyde de Carbone)

5.3 Conseils aux pompiers

- : en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Produit **FLUXO R175** Version 2 Date **01/05/2015** Page **3/6**

: Porter un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement

: Eviter la pollution des eaux et du sol – ne pas déverser

6.3 Méthodes et Matériel de confinement et de nettoyage

: Endiguer les fuites et récupérer à l'aide d'un absorbant inerte (sable, terre ...)
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

6.4 Référence à d'autres sections

: Se reporter au chapitre 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avant de manipuler, le personnel à risque sera averti des risques présentés par ce produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident.
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection.
Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.
Conserver dans les emballages d'origine.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante.
Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker loin des sources de chaleur. N'utiliser que des récipients résistants aux hydrocarbures.
Conserver les récipients fermés en dehors de leur utilisation.
Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières

: Révélateur pour ressuage

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de Contrôle

Composants	CAS n°	
Propan-2-ol	67-63-0	VLE = 400 ppm

8.2 Contrôles de l'Exposition

Mesures Techniques : Prévoir une ventilation d'évacuation
S'assurer de la proximité d'une douche oculaire à coté du poste de travail
Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié si des niveaux d'exposition sont supérieurs aux valeurs limites - Filtre pour vapeur organique (type A)

Protection des mains : Porter des gants imperméables résistants aux hydrocarbures - Gants en nitrile

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques

Conseils Généraux : Ne pas déverser, éviter la pénétration dans le sous sol

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Produit **FLUXO R175**

Version 2

Date **01/05/2015**

Page **4/6**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Produit liquide
 Aspect : poudre blanche en suspension dans un liquide incolore
 Odeur : caractéristique
 Masse Volumique (produit actif) : 890 kg/m³
 Point éclair (produit actif) : 12°C
 Température d'auto-inflammation : > 400°C
 Point d'ébullition : 82°C (EN ISO 3405)
 Limites d'inflammabilité dans l'air : limite inférieure : 2% limite supérieure : 12%
 Solubilité dans l'eau : miscible

9.2 Autres informations

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

: Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité Chimique

: Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

10.4 Conditions à éviter

: Tenir à l'abri des sources chaudes, de flammes, et sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

: Ne pas exposer aux agents fortement oxydants, aux acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

: pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants	DL50 Oral	DL50 Dermal	CL50 Inhalation
Propan-2-ol	5 840 mg/kg (rat)	13 900 mg/kg (lapin)	> 25000 mg/L (rat)

Inhalation : De fortes concentrations de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires

Peau : Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut dessécher la peau et provoquer des irritations.

Yeux : Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composants	EL50 (24h) daphnie	LL50 (96h) poisson
------------	--------------------	--------------------

Produit **FLUXO R175** Version 2 Date **01/05/2015** Page **5/6**

Propan-2-ol	9740 mg/L	9 640 mg/L
-------------	-----------	------------

12.2 Persistance et dégradabilité

: Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

: Données non disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPVB

12.6 Autres effets néfastes**SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1 Méthodes de Traitement des Déchets**

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé

Les emballages souillés ne sont pas repris, ils doivent être remis à un ramasseur agréé

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Numéro ONU**

1219

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

PROPAN-2-OL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

ADR / RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'Emballage

ADR / RID : Groupe II

IMDG : Groupe II

IATA : Groupe II

14.5 Dangers pour l'Environnement

Non

14.6 Précautions Particulières à prendre par l'utilisateur**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Liste de substances extrêmement préoccupantes :

Produit **FLUXO R175**

Version 2

Date **01/05/2015**

Page **6/6**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE n° 1907/2006 - Article 57)

Maladies professionnelles :

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Évaluation de la Sécurité chimique

: Données non disponibles

SECTION 16 - AUTRES DONNEES

La réglementation européenne impose que toutes les phrases H citées au paragraphe 3 (informations sur les composants) apparaissent dans ce paragraphe. En fonction de leur concentration dans le produit final, ces phrases n'apparaissent pas sur l'étiquette. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette.

Phrases de Risques dont il est question section 2 et 3

H225 : Liquides et Vapeurs très inflammables.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Type d'utilisation

: Se reporter à la Fiche Technique Consommable

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.